

Le Quatorzième jour de Novembre, mil sept cent soixante neuf
 après les trois publications dûment faites aux prônes de nos messes
 paroissiales tant en notre Eglise que dans celle du grand pressigny
 par trois dimanches consécutifs des bans de mariage, entre les
 personnes de gatiens joubert fils mineur de deffunct antoine
 joubert Charpentier, et de Marie-Elisabeth de la paroisse du grand
 pressigny d'une part: et de Marie-Mavéchal fille mineure
 de Jean Mavéchal Laboureur, et de deffuncte Marie Grateau
 de cette paroisse d'autre part, sans qu'il soit parvenu à notre
 connoissance aucuns empêchements civils ny canoniques, ny
 opposition quelconques. Comme il paroît par le testificat
 des publications, donné par le Sieur Gallichet, en date du
 douze de ce mois signé Gallichet vicaire:

J'ay presté solennel et légal mutuel consentement de susdites parties
 et leur ay donné l'absolution nuptiale, en présence et du consentement
 de Monsieur Chevallier Curé de cette paroisse, en présence parcellément
 et du consentement de Marie-Elisabeth mère, père et Elsieur oncle, Louis
 Elsieur Cousin germain de l'époux: et de Jean Mavéchal père
 Melaine Mavéchal mère de l'épouse: ont été témoins, Jean Barreau
 Antoine Vallée Menuisier, et plusieurs autres parents et amis
 qui sont soussignés de ce enquis: for de Souffigne

Vallée Desaché

M. ouvrier de la paroisse Arnault prestre